



Saison 2026-2027

## Règlement intérieur

### Cotisation

Les membres adhérents doivent s'acquitter d'une cotisation annuelle de **100 €** par chèque à l'ordre de l'USAP. Le montant de la cotisation est fixé par l'USAP. La cotisation annuelle doit être versée lors de l'inscription par chèque à l'ordre de l'USAP.

Toute cotisation versée à la SASP USAP est définitivement acquise.

### Organisation

Les personnes désirant adhérer devront remplir un bulletin d'adhésion. Ce bulletin doit être rempli par le représentant légal. Le règlement intérieur est remis à chaque nouvel adhérent.

**10 à 15 jours avant la rencontre, un e-mail vous sera envoyé afin de savoir si votre enfant sera présent, la réponse devra être donnée avant une date fixée dans l'e-mail.**

Les jours de match, l'accueil des enfants se fera **1h30 avant le coup d'envoi et jusqu'à 30 minutes avant le début du match**, au-delà l'enfant ne sera pas accepté. Cependant si **exceptionnellement** vous souhaitez entrer dans le stade avant avec vos enfants merci de prévenir Elise. Une fois l'enfant pris en charge, il doit respecter les instructions des volontaires.

Chaque saison, nous accueillons environ 60 enfants, ce qui demande à nos volontaires une bonne organisation, c'est pour cela qu'à la fin des matchs nous prenons un temps nécessaire pour la bonne restitution de votre enfant.

Pour les enfants malheureusement blessés, il ne nous est pas possible de les accueillir en toute sécurité. Si cela devait arriver, merci de contacter Elise et nous trouverions une solution pour que vos enfants puissent assister au match.

Nous rappelons que suite au changement de la pelouse, il n'est plus possible d'accéder sur le terrain à la fin des matchs, les enfants seront donc accompagnés au bord de la pelouse, sur la partie synthétique bleu.

Afin de profiter au maximum du match et de l'ambiance au stade, l'usage du téléphone portable durant le match n'est pas recommandé.

**Lors des matchs en époque hivernale, merci de veiller à ce que les enfants soient bien couverts.**

Voici les coordonnées d'Elise ([emb66@hotmail.fr](mailto:emb66@hotmail.fr) – 06.62.95.10.61), pour toutes questions ou informations concernant votre enfant n'hésitez pas à la contacter.



Saison 2025-2026

### Exclusions

Un membre peut être exclu pour les motifs suivants :

- Non-respect des consignes de sécurité ;
- Comportement dangereux ;
- Propos désobligeants envers les autres membres ;
- Comportement non conforme avec l'éthique de l'association ;
- Non-respect des statuts et du règlement intérieur
- Nous nous donnons le droit d'exclure un membre pour tous motifs.

Celle-ci doit être prononcée par le bureau, l'USAP, l'assemblée générale après avoir entendu les explications du membre contre lequel une procédure d'exclusion est engagée. Le membre sera convoqué quinze jours avant cette réunion par courrier qui comportera les motifs de la radiation.

### Modification du règlement intérieur

Le règlement intérieur est établi par l'USAP.

Il peut être modifié par l'USAP

Le nouveau règlement intérieur est adressé à tous les membres par courrier.

Le..... à.....

NOM

Prénom

*Signature*